

## Compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit novembre 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et pour raisons sanitaires à la salle polyvalente d'Auménancourt, sous la présidence de M Christophe MAHUET.

Tous les conseillers en exercice à l'exception de M Franck GUREGHIAN, absent.  
M Etienne GUILLAUME a été nommé secrétaire.

### **N°40/2020 : Charte de fonctionnement du réseau Culture et Vous :**

Le conseil municipal,  
Après exposé et explication de la charte de fonctionnement du réseau de bibliothèque "Culture et Vous",  
Et après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette charte.

### **N°41/2020 : Devis Veritas :**

Le conseil municipal,  
Après étude de plusieurs devis,  
Et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de la société Veritas pour le diagnostic électrique obligatoire des bâtiments communaux (mairie, centre culturel, églises, hangar communal).

**Montant du devis : 1 710.00€ TTC**

### **N°42/2020 : Délibération d'intention de travaux sur voirie communale :**

Considérant que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'investissement de voirie ;  
Par la présente délibération, la commune d'Auménancourt sollicite l'implication de la CU Grand Reims afin de lui permettre de mener à bien son projet de territoire.  
Projet qu'elle entend porter durant le mandat afin de procéder prioritairement à la réfection et au réaménagement de la traversée de la RD 20 nommée rue du 151<sup>ème</sup> RI ainsi que la réfection de la rue du Routil.

#### **Priorité 1 : réfection de la rue du 151<sup>ème</sup> RI :**

Si le projet de réfection et de réaménagement tel qu'il est envisagé, porte sur une première portion d'environ 400 m linéaire (démarrant au droit de la rue de la Vierge jusqu'à l'intersection au droit de la rue de la Grévière), c'est bien la totalité de cette voie, soit environ 965 mètres linéaires, qui est concernée. A plus long terme, la commune confirme également son intention d'intégrer la rue Armand Géry à ce projet.

Cet important projet dont la réalisation est un des éléments fondateurs de la valorisation du territoire de la commune vise principalement à renforcer la sécurité routière et à favoriser les déplacements doux dans la commune.

Les prestations attendues qui relèvent des compétences de la CU Grand Reims se décomposent de la manière suivante :

- Eclairage public : effacement des réseaux aériens et réfection de l'éclairage existant
- Fibre et téléphonie : effacement des réseaux aériens
- Electricité : effacement des réseaux aériens
- **Eau potable : réfection et complément des réseaux de distribution**
- **Eau potable : suppression des alimentations en plomb existantes**
- **Eau pluviale en réseau : réfection et complément des réseaux de distribution et de collecte**

#### Priorité 2 : réfection de la rue du Routil :

Le projet consiste en la réfection de la rue nommée rue du Routil. Cette rue dessert plusieurs habitations. La chaussée est composée de terre et de cailloux rendant la circulation difficile. Considérant également le besoin de renforcer la sécurité routière et faciliter les conditions de circulation et de déambulation de cette même voie le renforcement de l'éclairage public est également envisagé.

Considérant que les actions décrites précédemment relèvent des compétences exclusives de la CU Grand Reims

Vu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- De valider les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés selon les fiches annexées à la présente délibération.
- De transmettre ces besoins au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire
- De mandater le maire (ou un autre conseiller) pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre.
- De mandater le maire (de demander une présentation en conseil municipal) pour valider le projet avant consultation des entreprises

## Fiche annexe – Commune de Auménancourt – Opération n° (à compléter)

### Description de la voirie concernée :

- Nom de la rue ou de la voie : **Rue du 151<sup>ème</sup> RI (RD 20)**
- Largeur de la voie : **6 m**
- Longueur concernée : **405 m**
- Importance de la voie
  - artère principale ou de desserte **artère principale**
  - nature du trafic : VL, PL, agricole... **VL, PL, agricole, piéton**
- Revêtements actuels (enrobé, bicouche, pavés...) :
  - Chaussée : **enrobés**
  - Trottoirs : **terre et cailloux**
- Présence d'un éclairage public : **oui**

### 1. Problématique

- Chaussée en mauvais état :
  - dégradations de surface **OUI**
  - orniérage, déflexion **OUI**
- Absence de trottoirs **OUI**
- Absence de stationnement **OUI**
- Vitesses élevées /insécurité **OUI**
- Travaux connexes
  - enfouissement de réseaux secs **OUI**
  - reprise de réseaux humides **OUI**
- Développement urbain
  - augmentation des trafics **NON**
  - augmentation des gabarits des véhicules **NON**
  - augmentation des charges **NON**
- Réfection de l'éclairage public (enfouissement, changement des sources lumineuses...)
  - **Remplacement de l'éclairage existant**
  - **Effacement des réseaux aériens**

### 2. Besoins :

- Réfection de la couche de roulement **OUI**
- Nivellement de la chaussée **OUI**
- Reprise de la structure de chaussée **OUI (à confirmer par la CIP Nord)**
- Création de trottoirs **OUI**
- Elargissement de la voirie **NON**
- Prise en compte des cycles **NON**
- Sécurisation et apaisement du trafic **OUI**





## Fiche annexe – Commune de Auménancourt – Opération n° (à compléter)

### 3. Description de la voirie concernée :

- Nom de la rue ou de la voie : **Rue du Routil**
- Largeur de la voie : **5 m**
- Longueur concernée : **175 m**
- Importance de la voie
  - artère principale ou de desserte **artère de desserte**
  - nature du trafic : VL, PL, agricole... **VL, agricole, piéton**
- Revêtements actuels (enrobé, bicouche, pavés...) :
  - Chaussée : **chemin de terre**
  - Trottoirs : **absence (herbe)**
- Présence d'un éclairage public : **absence ou défaillant**

### 4. Problématique

- Chaussée en mauvais état :
  - dégradations de surface **chemin composé de terre et cailloux**
  - orniérage, déflexion **OUI**
- Absence de trottoirs **OUI**
- Absence de stationnement **OUI**
- Vitesses élevées /insécurité **Sans objet**
- Travaux connexes
  - enfouissement de réseaux secs **NON**
  - reprise de réseaux humides **NON**
- Développement urbain
  - **Desserte de plusieurs maisons rénovées ou récentes**
  - augmentation des trafics **NON**
  - augmentation des gabarits des véhicules **NON**
  - augmentation des charges **NON**
- Réfection de l'éclairage public (enfouissement, changement des sources lumineuses...)
  - **Remplacement de l'éclairage existant**
  - **Complément d'éclairage sur les zones non équipées**

### 5. Besoins :

- Réfection de la couche de roulement **OUI**
- Nivellement de la chaussée **OUI**
- Reprise de la structure de chaussée **NON**
- Création de trottoirs **NON**
- Elargissement de la voirie **NON**

- Prise en compte des cycles **NON**
- Sécurisation et apaisement du trafic **NON**





### **Questions diverses :**

- La délibération concernant le règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente par les associations est ajournée.
- M Vincent RICHARD expose à l'assemblée le projet de création de voie verte reliant Auménancourt le Grand et Pontgivart. Le projet sera étudié en 2021 pour le soumettre au Grand Reims afin d'obtenir des subventions au titre du fonds d'aide au patrimoine naturel (plafond de 33 000€). Une convention d'utilisation du chemin d'association foncière devra être signée avec les agriculteurs riverains.
- M Stéphane GIAGRANDE indique que les paniers de Noël pour les seniors seront distribués mi-décembre (41 couples et 66 personnes seules).
- Mme Katia BART informe le conseil municipal que les sacs brodés par une habitante de la commune seront prochainement prêts. Ils seront composés d'une carte de la médiathèque, d'un livre et de bons de réductions d'artisans locaux.
- La commission communication se réunira le 26 novembre à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35**